Inscription : 26ème RONDE DU LAC - 09 octobre 2022

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe (entourer) : **F** **M**

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Courriel : .....

@.....

Licence ..... **n° :** .....

Date : ..... / ..... / .....

Nom du Club : .....

(joindre une photocopie certifiée conforme)

Certificat médical du ..... / ..... / .....
(joindre une photocopie certifiée conforme)
(aucun document ne sera rendu)

Réservé à l'organisation

CM / licence OK ☐

Dossard n° ☐

Je déclare accepter le règlement de l'épreuve LA RONDE DU LAC à laquelle je participe sous mon entière responsabilité.
Signature obligatoire
(des parents, pour les mineurs, avec mention *« Autorisé(e) à participer »*) :

Pré inscription : paiement par chèque libellé à l'ordre du C.S.B.-Athlétisme et adressé, avant le 05/10/2022, à Christophe PELTAN 24, avenue du Dauphiné 91220 BRÉTIGNY SUR ORGE

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Droits d'inscription : cocher la(les) case(s) correspondante(s)

Course ① : 1 280 m (Mo/Eveil athlétique, P et B)	☐	4,00 €
Course ② : 1 280 en famille (1 enfant + 1 adulte min.)	☐	1,00 €/p.
Course ③ : 5 km (M/C/J/E/S/V)	☐	9,00 €
Course ④ : 10 km (C, J, E, S,V)	☐	12,00 €
Course ⑤ : 21,1 km (J, E, S et V)	☐	14,00 €
Majoration pour inscription sur place (samedi 09 et dimanche 10 / courses ③, ④ et ⑤)	☐	2,00 €

Total : ..... **€**

Dimanche 09 octobre 2022

La 26ème RONDE DU LAC à Brétigny sur Orge

organisée par le C. S. B. Athlétisme

Bassins de retenue de l'Orge
(Francilienne : sortie n°42)
GPS : 48° 37' 8.59'' N / 2° 17' 27.27'' E

5 courses ouvertes à toutes et à tous (licenciés ou non) ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Course ① à 9h40 : 1 280 m pour tous ceux nés de 2009 à 2015,
Course ② à 9h45 : 1 280 m en famille,
Course ③ à 9h55 : 5 km pour tous ceux nés jusqu'en 2008,
Course ④ à 10h00 : 10 km pour tous ceux nés jusqu'en 2006,
Course ⑤ à 10h15 : 21,1 km pour tous ceux nés jusqu'en 2004.

et les commerçants de Brétigny sur Orge.

Règlement :

Article 1 : Le Club Sportif de Brétigny - Athlétisme, club affilié à la F. S. G. T., à la F. F. A. et à la F. F. S. A., organise le **0910/2022**, une épreuve intitulée **"LA RONDE DU LAC"** dans la vallée de l'Orge à BRÉTIGNY SUR ORGE (ESSONNE).

Article 2 : Cette épreuve, de type **"course sur route"**, se déroule en partie sur route et sur chemin stabilisé.

Article 3 : Cette épreuve comporte cinq courses ouvertes aux masculins et féminines y compris en situation de handicap (catégories F. S. G. T.) :
- course ① : sur 1280 m pour les Moustiques/Eveil athlétique, Poussins et Benjamins (nés de 2009 à 2015) sans chronométrage ni classement,
- course ② : sur 1280 m « en famille » (au moins un enfant de moins de 12 ans accompagné d'au moins un adulte) sans chronométrage ni classement,
- course ③ : sur 5 km pour les Minimes à Masters (nés en 2008 et avant),
- course ④ : sur 10 km pour les Cadets à Masters (nés en 2006 et avant),
- course ⑤ : sur 21,1 km pour les Juniors à Masters (nés en 2004 et avant),

Article 4 : Les horaires de cette épreuve sont : à 9h00 mise en place des juges, à **9h40** course ①, à **9h45** course ②, à **9h55** course ③, à **10h00** course ④ et, à **10h15**, course ⑤. Remise des récompenses 30 minutes après la publication des résultats (délai de réclamation). Un échauffement collectif est organisé au point M à partir de 9h45.

Article 5 : La participation à cette épreuve est soumise à la présentation :
- d'**une licence « Athlé-Compétition », « Athlé-Entreprise »** ou **« Athlé-Running »** délivrée par la F. F. A. ou d'un « **Pass-J'aime courir »** délivré par la F. F. A. et complété par le médecin,
- ou d'**une licence sportive** en cours de validité, délivrée par une fédération agréée et indiquant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'**un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,** datant de moins d'un an.

Article 6 : Le montant de l'inscription est de :
4,00 € pour les concurrents de la course ①,
1,00 € pour les participants à la course ②,
9,00 € pour les concurrents de la course ③,
12,00 € pour les concurrents de la course ④.
14,00 € pour les concurrents de la course ⑤.
Tarifs spéciaux pour les groupes, pour tout renseignement : contact@csbathletisme.org

1,00 € par inscription sera reversé à l'association

Article 7 : Assurances :
- Individuelle accident : il incombe à chacun de s'assurer personnellement. Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par un contrat MMA IARD Assurances Mutuelles (n°147 204 577).

Article 8 : Les **inscriptions** peuvent se faire :
- **par courrier, au plus tard le 5 octobre 2022**, à l'adresse suivante : M. Christophe PELTAN - 24, avenue du Dauphiné- 91220 BRÉTIGNY SUR ORGE. Joindre un chèque à l'ordre du **C.S.B.-Athlétisme**, en paiement de la somme dûe.
- sur le **site Internet** www.lesportif.com
- **la veille de l'épreuve**, entre 14h00 et 16h00, au siège du C.S.B. - 12, rue J.-J. Rousseau - 91220 BRÉTIGNY/ORGE, avec une majoration de **2,00 €** pour les courses ③, ④ et ⑤.
- **sur place**, au secrétariat (point A), à partir de 8h30 et au plus tard un quart d'heure avant le départ de la course concernée, avec une majoration de **2,00 €** pour les courses ③, ④ et ⑤.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : Le retrait des dossards peut être effectué, sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité :
- la veille de l'épreuve, entre 14h00 et 16h00, au siège du C.S.B. - 12, rue J.-J. Rousseau - 91220 BRÉTIGNY/ORGE,
- le jour de l'épreuve, au secrétariat (point A), à partir de **8h30**.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une cession de dossard ; tout transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit étant interdit.

Article 10 : Les parcours sont balisés et des signaleurs et commissaires de course y sont répartis. Pour les courses ④ et ⑤, un contrôle de passage est effectué au point G. Tout coureur non pointé sera disqualifié. Seul le directeur de course peut recevoir les réclamations et régler les éventuels litiges. Les vélos, coureurs sans dossard et autres accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

Article 11 : Une assistance médicale est assurée par une unité mobile de premiers secours de la Croix Blanche ; la caserne de pompiers de BRÉTIGNY SUR ORGE et le Commissariat de Police d'ARPAJON sont alertés. Tout malade ou blessé est conduit au centre hospitalier choisi par les services de secours.

Article 12 : Le stationnement des véhicules des concurrents et des spectateurs peut se faire à proximité des zones de départ et d'arrivée. La circulation chemin des Pâtures est réglementée par arrêté municipal.

Article 13 : Des sanitaires sont accessibles à proximité de la zone d'arrivée et au stade *Roger-Taillefer*.

Article 14 : Un ravitaillement est offert, à tous, sur la zone d'arrivée. Des ravitaillements intermédiaires sont offerts aux points S et F/G (courses ④ et ⑤).

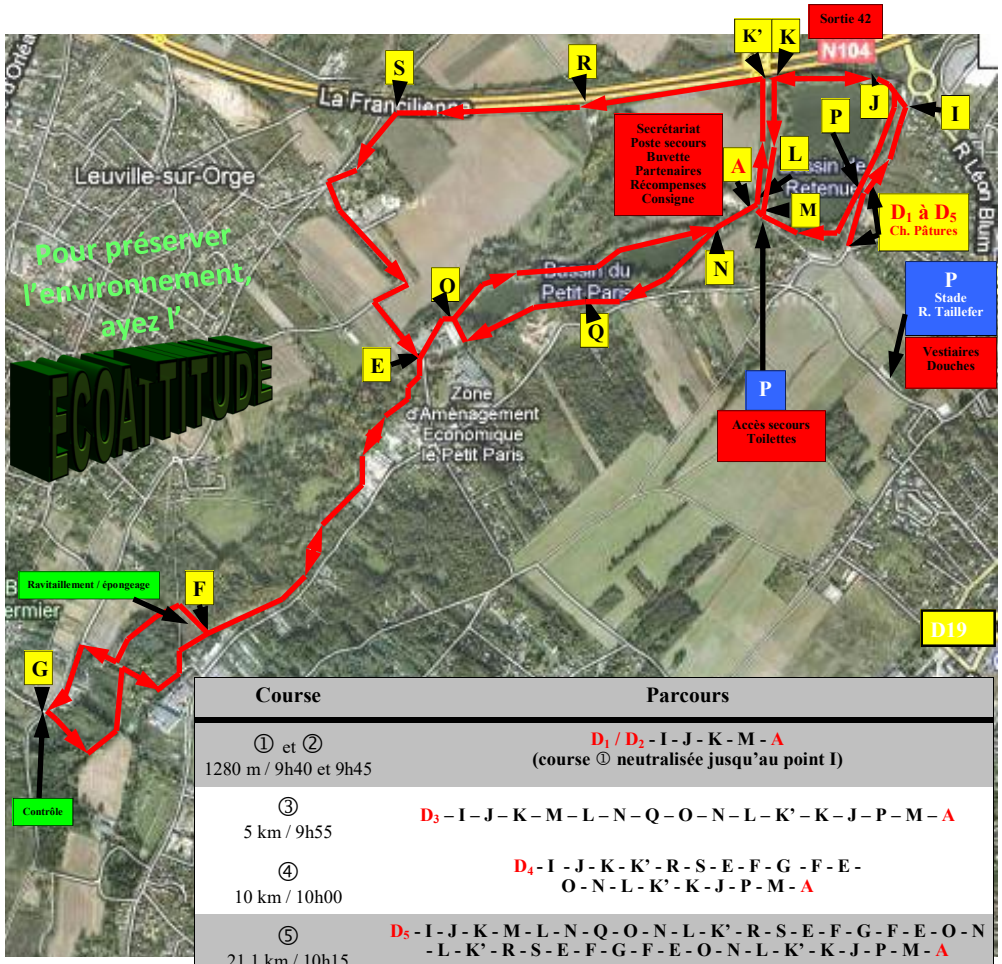
Article 15 : Les résultats des courses, traités par informatique, conformément à la loi "*Informatique et Liberté*" du 06/01/1978, sont affichés à proximité du secrétariat de l'épreuve. Tout concurrent ne désirant pas que son nom y figure doit le signaler par écrit, au moment de son inscription.

Article 16 : Les organisateurs sont autorisés à utiliser les images prises lors de l'épreuve sans limitation de durée.

Article 17 : Les trois premiers de chaque catégorie des courses ③, ④ et ⑤ reçoivent une récompense (trophée). Les cent premiers de chacune de ces courses reçoivent un lot souvenir. Un trophée est décerné à tout participant (H ou F) améliorant un record des courses ④ et ⑤.

Brétigny sur Orge, le 12/07/2022

Pour le Conseil d'Administration du C. S. B.-Athlétisme,
le Président, Christophe PELTAN.



Course	Parcours
① et ② 1280 m / 9h40 et 9h45	D_1 / D_2 - I - J - K - M - A **(course ① neutralisée jusqu'au point I)**
③ 5 km / 9h55	D_3 – I – J – K – M – L – N – Q – O – N – L – K' – K – J – P – M – A
④ 10 km / 10h00	D_4 - I - J - K - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - K - J - P - M - A
⑤ 21,1 km / 10h15	D_5 - I - J - K - M - L - N - Q - O - N - L - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - K - J - P - M - A

Records de l'épreuve 10 km :
H : 30mn 57s le 12/10/2003
F : 38mn 22s le 9/10/2011

Records de l'épreuve de 21,1 km :
H : 1h 11mn 30s le 9/10/2011
F : 1h 26mn 20s le 14/10/2012

Résultats et photos dès le mardi sur
www.csbathletisme.org
www.lesportif.com

Opération caritative au profit de l'association « Rien de Spécial »

26ème RONDE DU LAC
Brétigny sur Orge
09 octobre 2022

Suivez-nous sur Ronde-Du-Lac-Bretigny

Ne pas jeter sur la voie publique.